



Vers une gouvernance modernisée de la Fédération Française de Football

Les propositions de l'Association Française de Football Amateur

Le Football Français en 2018

- 1 -** Une gouvernance privilégiant les professionnels et délaissant les amateurs
- 2 -** Un simulacre de Démocratie
- 3 -** Nos propositions pour revitaliser le Sport et le Football Français

Introduction

Le modèle historique de gouvernance du mouvement sportif a vécu. Au fil du temps, le sport est devenu une compétence partagée entre l'Etat, les Fédérations, les collectivités locales et les entreprises, dans laquelle les clubs n'ont pas encore trouvé leur place. Définir aujourd'hui un modèle de gouvernance adapté aux « petites » comme aux « grandes » fédérations est un défi difficile à relever, tant les attentes, les enjeux économiques, les objectifs sportifs peuvent être différents.

Avec les évolutions sociétales et le rôle accru des fédérations sportives internationales, l'État a été confronté à des évolutions majeures remettant en cause sa capacité à conduire des politiques sportives. A nos yeux, l'État ne doit jouer un rôle stratégique, que s'il peut pleinement en assumer les responsabilités. La mission de service public du sport doit être confortée, contrôlée et réorientée si nécessaire. L'État actionne actuellement deux leviers pour accompagner et orienter l'action des fédérations sportives : les conventions d'objectifs et de performance (COP) et les conseillers techniques sportifs (CTS).

Autant ces leviers représentent un puissant appui pour de nombreuses fédérations, autant pour la riche FFF, ont-ils toujours un sens ? Ne faudrait-il pas concentrer les moyens de l'État (CNDS) plutôt que les saupoudrer ?

La médiatisation de certains sports "majeurs" tel le football, s'est accompagnée de moyens conséquents pour l'élite et le monde professionnel (droits TV et capitaux étrangers). A contrario, les clubs amateurs et leurs bénévoles, qui constituent pourtant la base de la pyramide, ne sont que très peu concertés et leurs moyens d'action diminuent rapidement, créant un déséquilibre inquiétant à même de menacer la nécessaire solidarité entre football amateur et professionnel, comme en témoignent de nombreux rapports publics.

**« LE MODÈLE DU
FOOTBALL FRANÇAIS
EST À BOUT DE
SOUFFLE, COMME
SES CLUBS ET SES
BÉNÉVOLES »**

Le football français est à un carrefour de son histoire. Son modèle est à bout de souffle, comme ses clubs et ses bénévoles. Créée en 2010 à la suite du "nauffrage de Knysna", lors de la Coupe du Monde en Afrique du Sud, l'AFFA souhaite interpeller l'ensemble de ses acteurs, pour établir un constat et proposer des solutions collectives et progressives. Si un autre football est possible, son avenir passera nécessairement par le dialogue, une démocratie réelle, une gouvernance transparente et responsable, une volonté nouvelle d'associer chacun à la prise de décision, du bas en haut de la pyramide.

En effet, le Football se trouve face à une réalité qui est loin d'être toujours conforme aux principes généraux liés à l'exercice de missions de service public ou d'intérêt général, surtout depuis la réforme de la gouvernance de la FFF de 2011, issue des Etats généraux du football. C'est pourquoi, face au peu de considération dont font preuve les instances dirigeantes à l'égard des licenciés en général et du monde amateur en particulier, l'AFFA s'est fixée comme objectif prioritaire de faire en sorte que le "foot d'en bas" soit enfin considéré, mieux entendu et plus soutenu.

Cessons de considérer le football amateur comme la variable d'ajustement permanente du football français. Football professionnel et amateur sont complémentaires, ils doivent devenir partenaires et le football français pourra enfin avancer d'un même pas, sur ses deux jambes.

Il s'agit de rester fidèle aux valeurs du football, afin qu'il conserve sa vertu éducative et citoyenne, qu'il demeure un exemple de mixité sociale. En effet, beaucoup de bénévoles sont aujourd'hui préoccupés par un contexte anxigène (baisse des subventions, fin progressive des contrats aidés, difficultés à trouver des partenaires, hausse du coût de la vie, découragement des bénévoles, contraintes et sanctions disciplinaires exorbitantes des instances footballistiques, violence sur les terrains, aggravation du communautarisme, contrôles inquisiteurs de l'URSSAF, besoin de structures...).

I/ Une gouvernance privilégiant les professionnels et délaissant les amateurs

A/ Le football, une mission de service public en péril

Loin des polémiques stériles et récurrentes, on les entend rarement et pourtant ils sont des milliers à assurer bénévolement et quotidiennement une mission de service public essentielle, pour les 2,2 millions de licenciés du football amateur. Sur tous les territoires, urbains ou ruraux, nos clubs de sport jouent pleinement leur rôle social, éducatif et citoyen, tout en véhiculant les valeurs de tolérance, de fraternité et de respect. Le football par son caractère universel et populaire remplit cette mission grâce aux 800 000 bénévoles qui participent à la vie des 14 000 clubs. Pour combien de temps encore ?

En effet, nos clubs n'y arrivent plus en raison du découragement des dirigeants, de la baisse des aides des collectivités locales et surtout du poids administratif et financier excessif, infligé par les instances fédérales et supporté par les bénévoles des clubs amateurs. Toutes celles et tous ceux qui donnent du temps aux autres, conduisent les minibus, lavent les maillots, arbitrent, entraînent ou accompagnent nos jeunes footballeurs, font face, avec courage et ténacité, à des responsabilités de plus en plus écrasantes et préparent l'avenir de leurs clubs dans des conditions désespérantes.

« PLUS DE 4 000 CLUBS AMATEURS ONT CESSÉ LEURS ACTIVITÉS DEPUIS 4 SAISONS »

Or, c'est le "foot d'en bas" qui forme nos jeunes joueurs, pourtant la contrepartie de ce travail essentiel est quasi inexistante lorsque ces jeunes deviennent professionnels. La FIFA chiffre à plus de 5 milliards d'euros les dépenses des transferts internationaux en 2017, dont 12,6 % pour les seules commissions des intermédiaires, selon l'UEFA. Il y a urgence à consolider la base de notre pyramide en redistribuant une partie de cette manne.

Une loi du 1^{er} mars 2017 permet de rémunérer partiellement les joueurs professionnels en « droit à l'image », il serait temps qu'une loi reconnaisse enfin le « droit à la formation » des clubs amateurs.

Le constat est désespérant : nos instances ne sont plus au service des clubs, ce sont les clubs qui sont au service des instances ! Ce sont pourtant nos structures qui accueillent les licenciés chaque jour de la semaine. Le club est l'expression vivante du football, sa structure de base, alors qu'il est considéré comme quantité négligeable.

Alors que notre sport est le seul service public, assuré par des bénévoles, ouvert souvent 7 jours sur 7, ne faudrait-il pas dès à présent se pencher sur la création d'un statut particulier du dirigeant bénévole ?

Pourtant, ce n'est pas l'argent qui manque dans le football. Financièrement, c'est la base de la pyramide qui manque cruellement de moyens, à tel point que ces dernières années, plus de 4 000 clubs ont déposé la clé sous la porte, particulièrement dans le monde rural et les territoires ultramarins, dans l'indifférence générale !

C'est souvent le principe de la triple peine qui s'applique : surcharge administrative des bénévoles + augmentation des coûts + baisse des ressources = asphyxie des clubs.

B/ Des rapports alarmants

La Cour des comptes a rendu public son rapport annuel le 7 février 2018. Dans un chapitre spécifique : **« L'État et le mouvement sportif : mieux garantir l'intérêt général »**, la gouvernance du sport en général et de la FFF y sont détaillées avec précision.

Le rapport affirme :

- ▶ **« La faiblesse de la démocratie fédérale permet des facilités de gestion, à la limite de l'usage abusif des biens sociaux »**
- ▶ **« La rénovation attendue n'a pas été menée à bien »**
- ▶ **« Une gouvernance interne lourde, coûteuse et peu contrôlée »**
- ▶ **« Une fois élu, l'exécutif fédéral exerce ses responsabilités sans réels contre-pouvoirs »**

La FFF qui a renforcé le pouvoir de son président lors de la réforme de ses statuts en 2011, a installé une **« haute autorité du football »** qui était supposée disposer **« d'un pouvoir de contrôle sur la gestion de la Fédération par le comité exécutif »**... **L'expérience n'a pas été à ce jour concluante, cette instance n'ayant pas joué de rôle significatif.**

- ▶ **« Les ressources dormantes du mouvement sportif »**
« Le cas du football est emblématique. La « thésaurisation » existe tant au niveau fédéral que dans les ligues régionales et districts départementaux. **La fédération dispose de marges de manœuvre pour participer de manière plus volontariste au football amateur dont les besoins sont loin d'être couverts.** »

De plus, dans un rapport confidentiel de la Cour des comptes d'avril 2017, portant sur les exercices 2011 à 2015 de la FFF, un article du Monde intitulé : "Les largesses de la Fédération française de football" précise les montants de quelques dépenses de la FFF : 313 000 € pour l'affrètement d'avions privés en 2015 et 8,6 M€, le montant cumulé des indemnités de rupture de contrat sur les exercices 2011 et 2015.

Pourtant, l'Assemblée fédérale du 16 décembre 2017 a décidé à 73,39 % l'augmentation du tarif des licences de 1 euro pour la saison 2018-2019 et de 50 centimes pour la saison suivante, rapportant 2 M€ supplémentaires à la FFF pour la saison 2018-2019 et 3 M€ supplémentaires pour la saison suivante.

C/ Toujours plus d'argent tout en haut et de moins en moins tout en bas

La FFF prétend reverser 80 M€ en faveur du football amateur (Noël Le Graët - RMC, le 8 juin 2018), mais si c'était vraiment le cas, les clubs amateurs s'en seraient rendu-compte ! On mélange tout, et la FFF n'est pas transparente. En réalité, seuls 10 M€ sont réellement destinés aux 14 000 clubs amateurs, grâce aux financements du Fonds d'aide au football amateur (FAFA), par exemple pour l'achat de minibus, ou la construction de terrains synthétiques (financements en direction des collectivités). **Dans le même temps, le budget 2015 de la FFF indique 10,3 M€ de recettes provenant des clubs (licences, droits de mutation...). Ce qui est donné d'une main est repris par l'autre.**

Pour information :

- ▶ Les charges de personnel de la FFF (hors Ligues et Districts) ont augmenté de 11 % pour s'élever à 35 M€ au 30 juin 2015 (contre 31,5 M€ au 30 juin 2011).
- ▶ L'aide de la FFF aux Ligues et Districts s'élève en moyenne à 20,5 M€,
- ▶ Le soutien aux 390 clubs inscrits aux championnats fédéraux s'élève à 12,5 M€,
- ▶ Le soutien aux 14 000 clubs amateurs régionaux et départementaux s'élève à 10 M€ /an en moyenne (hors Appel à projets Horizon Bleu).

Pendant ce temps, nos instances, elles, continuent de vivre grand train :

- ▶ 15 M€ pour la construction d'un Centre de conférence à Clairefontaine.
- ▶ Près de 2 M€ pour acheter des cars podium à destination des Ligues (soit 80 000€ le véhicule) engendrant des frais de fonctionnement supplémentaires supportés par les clubs.
- ▶ Construction et/ou rénovation des sièges de nos « très chers » Ligues et Districts (avant et après les fusions).
- ▶ Voyages et hébergements lors de la Coupe du Monde 2014 au Brésil offert à de nombreux invités pour une facture totale de 1 M€. C'est le montant de la subvention du ministère de la Jeunesse et des Sports qui a été englouti...

Pourtant, faut-il souligner que les 14 000 clubs amateurs contribuent énormément au fonctionnement de l'administration du football avec les cotisations des licences, les inscriptions aux compétitions, les nombreuses amendes administratives et disciplinaires, les droits de mutation, les formations ou encore les frais d'arbitrage.

Ainsi, chaque année, une somme de 150 M€ (68 € par licencié selon nos estimations) alimente les caisses de la FFF, des Ligues et des Districts, en provenance des budgets des clubs amateurs (soit 25 % à 30 % de leurs ressources en moyenne). Le constat est limpide : non seulement l'argent ne redescend pas dans les clubs, mais au contraire il remonte énormément pour financer l'administration du football !

II/ Un simulacre de Démocratie

A/ Renforcer la Ligue de Football Amateur et rénover la Haute Autorité du Football

Contestée par le monde professionnel, la FFF demeure l'autorité organisatrice du football et le garant de l'intérêt général. Si la Ligue de football professionnelle (LFP) est un interlocuteur reconnu et respecté, ce n'est malheureusement pas le cas de la Ligue de football amateur (LFA) qui ne dispose pas de l'autorité morale et juridique et encore moins d'un budget susceptible d'asseoir son indépendance.

C'est pourquoi, l'AFFA propose de rénover et de renforcer la LFA dans ses prérogatives, pour en faire la véritable interlocutrice du football amateur, enfin dotée d'une personnalité morale et juridique et disposant surtout d'un budget dédié, voté par la FFF, chaque année.

La première fédération sportive de France devrait montrer l'exemple en matière d'éthique et de transparence. C'est pourquoi, il est indispensable d'assurer la traçabilité des circuits financiers, de contrôler les contrats d'objectifs, de redéfinir le rôle des agents, de redonner des missions au Comité chargé de l'éthique...

Selon les statuts de la FFF, la Haute Autorité du Football dispose d'un pouvoir de contrôle sur la gestion de la Fédération par le Comité Exécutif, sans pouvoir s'immiscer dans ladite gestion. Elle est force de propositions d'intérêt général au Comité Exécutif. Elle favorise le dialogue entre les acteurs du football. Elle dispose d'un droit d'interpellation du Comité Exécutif et peut formuler des avis. Elle peut consulter le Comité d'Audit Interne sur les engagements financiers afin d'opérer des vérifications et contrôles. Elle examine le rapport trimestriel présenté par le Comité Exécutif. Elle peut proposer la révocation du Comité Exécutif à l'Assemblée Fédérale dans les conditions de l'article 12 des Statuts de la FFF... Une vraie autorité de contrôle, dotée d'une force de proposition... selon les statuts.

**« RENFORCER
LA LFA DANS SES
PRÉROGATIVES,
POUR EN FAIRE
LA VÉRITABLE
INTERLOCUTRICE DU
FOOTBALL AMATEUR »**

Mais si l'on reprend les termes du rapport de la Cour des comptes : « **L'expérience n'a pas été à ce jour concluante, cette instance n'ayant pas joué de rôle significatif.** » La lecture des comptes rendus de la Haute Autorité du Football suffit à appréhender son rôle.

La FFF est une institution honorable, mais dont la gouvernance appartient à un autre siècle. Pour retrouver la confiance, il faut que chaque organe assume ses responsabilités. Agir dans la transparence, évaluer l'efficacité de ses actions de manière objective et enfin, rendre compte aux licenciés.

B/ L'absence totale de démocratie et de transparence au sein de la FFF

Trois éléments essentiels au bon fonctionnement d'une démocratie sont en crise :

- ▶ la dimension représentative,
- ▶ la confiance liant les gouvernants et les gouvernés,
- ▶ la légitimité des décisions prises en haut pour s'appliquer en bas.

Comment admettre par exemple, que l'élection du président de la plus grande fédération sportive de France dépende du seul vote de quelques présidents de clubs de Ligue 1, comme ce fut le cas en 2011 (3 présidents de L1 qui changent l'élection), 2017 (5 présidents de L1 qui changent l'élection) et puisse se dérouler dans des conditions matérielles d'opacité et d'absence totale de transparence des votes ?

Comment interpréter la présence d'une liste unique pour les élections de la LFA, le 13 mai 2017 et surtout comment expliquer son score de 59,51 % ?

De quoi Luzenac est-il le symbole ?

Le club de Luzenac n'évoluera jamais en Ligue 2, ainsi en a décidé la Ligue de football professionnel et la FFF à l'été 2014. Son sort était scellé depuis le début de cette belle histoire d'un club amateur qui avait pourtant gravité tous les échelons du football français. La fin d'une certaine idée du football, faite de morale, d'éthique et de justice. Le rôle de nos hauts dignitaires n'était-il pas de rendre possible l'accession de Luzenac, plutôt que de tout faire pour l'empêcher ?

L'histoire de Luzenac serait juste aberrante et triste si elle était unique. Or, des Luzenac, le foot français en produit des dizaines dans les championnats amateurs. En effet, chaque année des équipes sont l'objet de tracas récurrents pour un vestiaire trop petit, un terrain pas aux normes pour accéder à une division départementale supérieure... Résultat : une inflation de contraintes normatives dénoncée avec vigueur par l'Association nationale des élus du sport (ANDES) et une justice sportive anachronique.

L'on peut aisément affirmer aujourd'hui, en paraphrasant la fameuse formule de Sieyès à propos du tiers-état, que pour le sport les clubs amateurs sont « tout », qu'ils n'ont « rien » été jusqu'à présent dans les fédérations et qu'ils aspirent à devenir « quelque chose ».

C/ Les nombreux défauts du système électoral de la FFF

Le système électoral de la FFF est un système de grands électeurs. Aujourd'hui, 2,2 millions de licenciés sont représentés par 216 grands électeurs qui disposent de 33 415 voix.

Opacité, verrouillage et loi de la jungle

Tout licencié en activité depuis plus de 6 mois peut se présenter aux élections du Comex de la FFF, mais seuls 216 grands électeurs votent. Un socle électoral extrêmement réduit pour représenter 2,2 millions de licenciés et qui peut laisser la place à toutes les turpitudes...

Depuis la mise en place de ce système, l'élection du président de la plus grande fédération sportive de France dépend souvent du vote de quelques présidents de clubs de Ligue 1, comme lors des élections de 2011 et 2017.

Par ailleurs, lorsque des clubs ont, dans le respect des règles fait voter des vœux lors d'Assemblées générales de Ligue ou de District, ces vœux sont la plupart du temps enterrés par les instances, au mépris des règles de fonctionnement collectif. A l'inverse, ces mêmes instances ne manquent pas de rappeler les clubs à l'ordre au moindre manquement, retard ou erreur des bénévoles. Une verticalité à sens unique.

Illustration d'un système totalement verrouillé : le vœu proposant le vote des clubs amateurs aux élections de la FFF, pourtant voté à l'unanimité lors de l'AG de la Ligue du Centre-Val de Loire le 21 juin 2014 et transmis à la FFF n'a jamais fait l'objet d'aucun débat, ni décision dans nos instances.

Un système ubuesque

🔵 Les 43 clubs professionnels disposent de 37 %, soit 12 365 voix.

Les clubs professionnels votent lors de l'élection du Comité exécutif (Comex) de la FFF.

Les 20 clubs de Ligue 1 disposent de 7 420 voix (20 X 371).

Les 20 clubs de Ligue 2 disposent de 4 300 voix (20 X 215).

Les 3 clubs de National à statut professionnel disposent de 645 voix (3 X 215).

🔵 Les représentants des amateurs disposent de 63 %, soit 21 050 voix.

Seuls les représentants des Ligues et Districts votent, selon le principe 1 voix pour 100 licenciés.

Si les 43 clubs professionnels votent, les 14 000 clubs amateurs ne votent pas lors de l'élection à la FFF.

Si les clubs amateurs désignent leurs représentants dans les Ligues et les Districts, en fonction des projets régionaux et départementaux qui leurs sont soumis, en revanche, aucune consultation n'est organisée par ces mêmes Ligues et Districts, pour prendre l'avis des clubs amateurs au moment des élections de la FFF.

Absence d'égalité

Alors que les clubs amateurs ne peuvent pas participer à l'élection du Comité exécutif de la FFF, certains clubs votent deux fois. Ainsi, les groupements sportifs composés d'une association amateur et d'une société sportive (par exemple l'Olympique Lyonnais ou le Paris Saint Germain) disposent de deux droits de vote :

- 🔵 un droit de vote indirect, via leur association amateur qui désigne un délégué « amateur »,
- 🔵 un droit de vote direct via la société sportive dont le président ou le représentant désigné peut voter lors de l'Assemblée fédérale.

Absence de garantie sur la confidentialité du vote

Le jour du vote, les cartes de vote électroniques disposent toutes d'un numéro de série différent, ce qui rend possible le traçage des votes.

De la même manière, en attribuant un nombre de voix indissociables aux grands électeurs, le système ne garantit pas la confidentialité du vote des grands électeurs.

« ALORS QUE LES CLUBS AMATEURS NE PEUVENT PAS PARTICIPER AUX ÉLECTIONS DE LA FFF, CERTAINS CLUBS VOTENT DEUX FOIS »

Absence de déontologie

Lors de l'élection de mars 2017, le sélectionneur national, salarié de la FFF, a fait campagne pour son président-employeur, candidat à sa réélection, en toute impunité malgré la saisine de la Commission de surveillance électorale de la FFF.

Absence de moyens pour faire campagne

Malgré nos demandes réitérées, la FFF refuse de prévoir un budget de campagne égalitaire pour chacune des listes candidates. Pourtant, le président sortant fait campagne avec tous les moyens de la FFF à sa disposition.

Absence d'opposition et de contrôle

La liste élue remporte la totalité des places au Comex.

La Haute Autorité du Football ne joue pas son rôle de contrôle.

Absence de limite de mandat

Alors qu'un entraîneur professionnel de football ne peut pas exercer son métier au-delà de 65 ans, le président de la FFF peut être « élu à vie », sans limite de mandat dans le temps.

Absences du Comité exécutif

Les absences récurrentes du Secrétaire général (N°4 de la FFF) lors des dernières réunions du Comex et de l'Assemblée fédérale du 16 décembre 2017 interrogent sur le fonctionnement de la FFF.

III/ 13 propositions pour revitaliser le Sport et le Football Français

Depuis sa création en 2010, l'AFFA fait des propositions allant dans le sens d'une plus grande transparence et d'une vitalité démocratique renouvelée, en veillant à associer les acteurs du quotidien. Dans un système démocratique égalitaire, le droit élémentaire réside dans la libre expression d'un choix. C'est ce droit élémentaire qui est refusé au foot amateur : **nous pouvons nous présenter comme candidats à l'élection de la FFF, mais nous ne pouvons pas voter.**

**« NOUS POUVONS
NOUS PRÉSENTER
COMME CANDIDATS
À L'ÉLECTION DE LA
FFF, MAIS NOUS NE
POUVONS PAS VOTER »**

L'élection du président de la FFF devrait se faire autour d'un projet d'avenir, avec une base électorale élargie, comme le suggère le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et concerner les présidents de tous les clubs de football, amateurs comme professionnels, qui disposent tous d'un numéro d'affiliation.

Avec Internet et les outils numériques, le vote pourrait s'organiser sur un week-end.

1/ Instaurer une véritable démocratie appuyée sur les clubs et les principes généraux du droit électoral

A/ Elargir le socle électoral en donnant le droit de vote à tous les clubs :

- ▶ Réduire le poids du monde professionnel à 25 % du poids électoral total de la FFF (Rapport CNOSF - « Mieux adapter la gouvernance des fédérations aux enjeux de la société » - 2012)
- ▶ Réduire le poids des instances (Ligues et Districts) à 25 % du poids électoral total de la FFF
- ▶ Redonner aux clubs amateurs une place centrale dans le paysage du sport français, avec 50 % du poids électoral total de la FFF
- ▶ Attribuer aux 14 000 clubs amateurs un nombre de voix en fonction du nombre de leurs licenciés (par exemple 1 voix pour un club de moins de 100 licenciés et 1 voix supplémentaire par tranche de 100 licenciés).

B/ Garantir le secret du vote.

C/ Préserver la neutralité de la FFF en interdisant aux salariés toute expression publique dans le cadre de la campagne électorale.

D/ Permettre l'expression d'une pluralité démocratique en attribuant un budget de campagne identique à chacune des listes en compétition et veiller à la bonne utilisation des moyens de la FFF pendant la campagne.

E/ Réserver des places au Comex aux listes minoritaires (sur le modèle des élections municipales).

F/ Limiter à deux le nombre de mandats successifs à une même fonction exécutive au sein de la FFF, des Ligues et Districts.

G/ Rendre obligatoire une déclaration de patrimoine pour les membres du Comité exécutif à l'entrée et la sortie des fonctions et en assurer le contrôle.

2/ Créer un statut du dirigeant-bénévole

Toutes ces années passées au service du sport méritent de la part des autorités publiques, une reconnaissance forte. Il faut reconnaître et valoriser les bénévoles avec la création d'un statut du dirigeant-bénévole (sur le modèle des délégués syndicaux ?). L'idée de l'attribution d'un trimestre de cotisation supplémentaire pour la retraite par tranche de 5 ans d'engagement reconnu et validé, nous paraît une autre piste à étudier.

3/ Créer une Ligue du football amateur

Si le football veut avancer sur ses deux jambes (univers professionnel et amateur), la LFA doit devenir la véritable interlocutrice du football amateur, dotée d'une personnalité morale et juridique, disposant d'un budget dédié, incontestable alter-ego de la Ligue du football professionnel.

4/ Prélever 1% sur la totalité des indemnités de transfert des joueurs professionnels en France et en Europe

Pour assurer une plus grande transparence lors des transferts, il faut créer une chambre de compensation financière. L'objectif : prélever 1 % de la totalité des indemnités de transfert pour assurer une redistribution solidaire en faveur de l'ensemble du mouvement sportif français.

5/ Reconnaître un droit à la formation au bénéfice des clubs amateurs, dès la première licence de football

Le système des indemnités de formation est complexe et injuste, c'est pourquoi nous proposons d'étendre la contribution dès la première licence et sans limite d'âge avec un mécanisme de solidarité uniformisé (pour tous les transferts français et internationaux) à 0,5% du montant du transfert par année de formation (aujourd'hui 0,25% entre 12 et 15 ans puis 0,5% de 16 à 23 ans).

6/ Exercer les missions de la Haute Autorité du Football

La Haute Autorité du Football doit exercer pleinement le rôle et les missions qui lui sont confiées.

7/ Créer un Observatoire national des pratiques

8/ Créer un Conseil des partenaires

Pour mieux connaître le sport et les attentes des licenciés, il est urgent d'en percevoir les comportements, les besoins, les attentes, afin de mieux anticiper les évolutions (démographiques, sociétales, économiques...) et les projets. Nous proposons la création d'un **Observatoire national des pratiques** et d'un **Conseil des partenaires** regroupant l'ensemble des partenaires publics et privés du football, sous l'égide de l'État.

9/ Imaginer un Baromètre des fédérations

Outil permettant de mesurer la transparence, d'évaluer et de suivre les actions (budget, rapport moral, éthique...)

10/ Mesurer le bien-être social généré par le sport

Avec la création d'un tableau de bord des missions sociétales du sport : santé, éducation, citoyenneté...

11/ Clarifier les missions de l'URSSAF

Définir les droits et les devoirs de l'URSSAF et des clubs amateurs, dans le cadre d'une Charte nationale.

12/ Rénover la justice sportive

Pour éviter l'arbitraire et mieux assurer le respect des principes d'égalité et d'équité sportive.

13/ Définir une stratégie sportive pour la prochaine Olympiade

Après avoir redéfini les compétences des parties prenantes du sport français, l'État doit s'engager dans la définition d'une stratégie pour chaque fédération, pendant 4 ans. En fonction des objectifs fixés, l'État devra s'engager, pendant cette durée, à transférer tous les moyens nécessaires au travers d'une convention d'objectifs, dont les résultats pourraient être mesurés chaque année.

Conclusion

Qu'ils soient amateurs ou professionnels, nos clubs constituent l'âme du sport, des lieux de vie, d'apprentissage et d'épanouissement. Pour redonner un sens au football, remettons les valeurs du sport au centre de la FFF et **replaçons le club au cœur du football.**

Trop souvent regardés comme les "présidents des problèmes", les dirigeants du football amateur sont généralement ceux des solutions, de la débrouille et du miracle permanent, pour continuer à faire vivre des structures qui participent à la cohésion sociale et à l'équilibre des territoires. Alors que les scandales se succèdent à un rythme effréné (Knysna, Luzenac, suspicion de matchs arrangés, salaires démesurés, arbitres insultés, grandes compétitions achetées...), les bénévoles des clubs sportifs, aux responsabilités écrasantes, ont d'autres préoccupations, celles d'un quotidien qu'ils n'arrivent plus à assumer.

Les clubs amateurs n'en peuvent plus de payer le train de vie fastueux de leur fédération. Ce qui nourrit également le ressentiment, le fatalisme et finalement le découragement du "foot d'en bas", c'est partout la conviction que les règles ne s'appliquent pas, ou plus exactement que ces règles sont à géométrie variable.

Proposons le choix d'un football ouvert, solidaire et responsable qui est devenu une activité économique forte et fragile à la fois. En effet, le poids économique du football en France n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui : il pèse plus de 6 Milliards d'euros ! Contrairement aux idées reçues, le poids économique du football professionnel n'est pas écrasant. Il n'est, en effet, que légèrement supérieur à celui du football amateur : 3,3 milliards d'euros pour le football professionnel, contre 2,7 pour le football amateur (source : Centre de Droit et d'Économie du Sport de Limoges).

De plus, ces chiffres ne rendent pas compte de l'impact social du football (impact en terme d'insertion, de santé, d'éducation...).

Une évaluation de cette utilité sociale renforcerait l'importance du travail réalisé au quotidien par les 800 000 bénévoles pour un total annuelle estimé de près de **10 millions d'heures de bénévolat au service du football.**

Ayons toujours à l'esprit que nos joueurs professionnels ont tous été formé dans un club amateur et que sur 100 000 jeunes, seulement 100 signent un contrat professionnel et entre 1 et 5 jouent en Équipe de France. L'enjeu sportif tend à nous faire oublier notre mission première qui est de former, d'éduquer les jeunes pour en faire des citoyens responsables.

Loin d'opposer les deux footbals, nos convictions conduisent à rappeler que professionnels et amateurs sont complémentaires. À condition de respecter le travail de formation des clubs amateurs : tous nos internationaux ont été formés dans un club amateur. C'est pourquoi, il est indispensable de porter un projet collectif qui permette au football amateur et professionnel de ne plus vivre dans une opposition stérile, mais plutôt de se renforcer, de s'enrichir mutuellement, de regarder ensemble l'avenir avec sérénité.

**SUR 100 000 JEUNES,
SEULEMENT 100
SIGNENT UN CONTRAT
PROFESSIONNEL ET
ENTRE 1 ET 5 JOUENT
EN ÉQUIPE DE FRANCE**

Conclusion

Si la FFF présente quelques réussites, il n'en reste pas moins que le mille-feuille politique du football est devenu au fil du temps un système arbitraire, autoritaire et coercitif, reposant sur la peur. C'est un système pervers qui décourage les bénévoles en taxant les clubs de manière exorbitante, capable par exemple d'augmenter le prix des licences, alors que la Cour des comptes dénonce une «thésaurisation» importante des instances au détriment des clubs. C'est un système ni transparent, où l'on ne rend jamais de comptes aux licenciés, ni démocratique où les femmes, la diversité et les contre-pouvoirs n'ont pas leur place.

Les bons résultats du football français sont sportifs et reposent avant tout sur la qualité de sa politique sportive et la performance de sa formation depuis la base jusqu'à l'élite. Dans un contexte de vive concurrence internationale, il faut rappeler que l'Angleterre vient de gagner toutes les compétitions de jeunes ces dernières années. C'est pourquoi, il paraît essentiel de redonner à la Direction technique nationale une place centrale au sein de la FFF, afin d'assurer une égale promotion du football pour tous, de notre filière d'élite, sans oublier la formation des dirigeants et des entraîneurs.

Avec 1,153 milliard d'euros par an pour la période 2020-2024, soit une augmentation de plus de 60 % des droits TV, le «foot d'en haut» se frotte les mains, tandis que le «foot d'en bas» met les mains dans le moteur du quotidien pour assumer une mission de service publique essentielle.

Si l'idée de confier davantage de responsabilités aux fédérations semble aujourd'hui s'imposer, en concomitance avec un certain allègement du rôle de l'État, il paraît indispensable d'accompagner cette évolution d'un renforcement significatif des exigences de démocratie et de transparence, de solidarité et de bonne gouvernance, d'éthique et de justice sportive tant en ce qui concerne les dirigeants sportifs que le mode de fonctionnement et de gestion des organisations sportives.

Tours, le 21 juin 2018